

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 27 août 2021

N° 2021 - 32

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 13

Date de la convocation

le 20/08/2021

Date d'affichage

le 20/08/2021

Objet de la délibération 2021-32 :

**Entente intercommunale relative au
service de la cuisine en Velay :**

**Adhésion de la commune de Vals-
près-le Puy**

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

le **01 SEP. 2021**

et publication ou notification

du **01 SEP. 2021**

L'an deux mil vingt et un et le 27 août à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, METHON Rodolphe, Mesdames DELMAS Marie-Claude DURAND Claudine, CHACORNAC Emmanuelle, FOURNET-FAYARD Marjolaine.

Excusés : Monsieur COSME Vincent qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves, Madame BLANC Sandrine qui a donné procuration à Monsieur METHON Rodolphe, Madame GIRAUD Corinne qui a donné procuration à Monsieur JACQUES Cyrille, Madame FELGINES Florence qui a donné procuration à Madame CHACORNAC Emmanuelle.

Absents : Messieurs BARRET Denis, GUILHOT Stéphane.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS.

Madame CHACORNAC Emmanuelle a été désignée secrétaire de séance.

Une gestion mutualisée et partenariale du service de la Cuisine en Velay auprès des communes de Bains. Brives-Charensac, Chaspuzac, Le Puy en Velay, Sanssac-L'Eglise et Vazeilles-Limandre, ainsi que de la Communauté d'agglomération est mise en place depuis 2019 via la création d'une entente intercommunale. Depuis janvier 2021, la commune de Solignac sur Loire a rejoint l'entente intercommunale.

La conférence intercommunale, instance de gouvernance de l'entente intercommunale prévoyant la participation de 3 conseillers communautaires s'est réunie le 4 mai 2021. Elle a décidé d'accepter l'adhésion de la commune de Vals-près-le Puy à l'entente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'adhésion de la commune de Vals-près le Puy à l'entente intercommunale relative à la production et livraison de repas par la Cuisine en Velay.
- Valide l'avenant à la convention de l'entente intercommunale.

AR Prefecture

043-214302333-20210827-2021_32-DE

Reçu le 01/09/2021

Publié le 01/09/2021

Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

Fait et délibéré, le 27 août 2021,
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le Maire,

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20210827-2021_32-DE
Reçu le 01/09/2021
Publié le 01/09/2021